

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Irène MAIO, Présidente

Mme Véronique MOULLET BOUCHARDY,
MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA,
Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André
PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

Mme Nathalie HENRIOD
M. Bertrand FUMEAUX

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DELIBERATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ETAT CIVIL DE BERNEX
- V. MOTIONS
- VI. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame MAIO, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Cette séance étant la première de l'année, elle souhaite une bonne année et une bonne santé à toutes les personnes présentes. Elle excuse l'absence de Madame HENRIOD et Monsieur FUMEAUX.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur COCCHIOLA, absent lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école »

Monsieur COCCHIOLA dit que la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » s'est réunie le lundi 20 janvier 2020. Au cours de cette séance, plusieurs points ont été discutés, à savoir l'attribution de l'aide humanitaire d'urgence pour l'année 2019, le projet pilote Pro Senectute qui va débiter le 26 mars 2020. Un courrier à ce propos va être envoyé à tous les Aînés de la commune. Au cours de cette séance, les membres de la commission ont également discuté des statuts de la Fondation de la Petite Enfance Confignon - Aire-la-Ville, plus particulièrement de certains points qui avaient été soulevés lors de la dernière séance du Conseil municipal. La commission a également reçu des informations concernant :

- la permanence d'impôts à Bernex, ouverte aux habitants de la commune du 03 février au 30 avril 2020,
- le recrutement en direct, le mercredi 25 mars 2020, pour des places d'apprentissages destinées aux jeunes de 15 à 25 ans, co-organisé par CapEmploi et l'OFPC,
- et un point de situation sur le Restaurant scolaire, géré par la commune pour la deuxième année scolaire, et qui fonctionne à satisfaction.

Aucun-e autre président-e de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente n'ayant aucune communication ni proposition, elle donne la parole au maire pour quatre communications.

Réponse à une question de Madame MOULLET BOUCHARDY

Suite à la question que Madame MOULLET BOUCHARDY avait posée lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant l'élagage d'arbres à côté du cimetière, le maire dit que le travail a été effectué il y a une dizaine de jours, de même que la taille des haies qui jouxtent la propriété voisine.

Projet de loi PL 12584

Suite à l'information qu'il avait donnée lors de la dernière séance du Conseil municipal sur ce projet de loi qui a été présenté au Grand Conseil par trois députés, et qui concerne des membres suppléants dans les Conseils municipaux, le maire rappelle que les conseillers avaient souhaité

connaître la position de l'Exécutif quant à ce projet. Il dit que ce dernier est contre. Il informe également les conseillers que Madame RAMBACH a participé, cet après-midi même, à une Assemblée générale de l'ACG qui traitait, entre autres, de ce projet, et que ce dernier a été refusé.

Crèche

Il informe les conseillers que le défrichage de la parcelle (abattage d'arbres, enlèvement des haies, etc.) a été effectué la semaine dernière, et que les travaux de construction vont pouvoir débuter dans la semaine du 17 février 2020.

En ce qui concerne les travaux, et pour répondre à une demande du Conseil municipal, il donne la liste des noms des entreprises adjudicataires des huit lots qui ont été validés à ce jour, à savoir :

- Scrasa S.A. pour les travaux de terrassement - canalisations
- Echami S.A. pour les échafaudages
- Cuénod S.A. pour le béton armé, la maçonnerie et les installations de chantier
- JPF Ducret pour la charpente bois
- Cometel S.A. pour les installations électriques
- Thermex S.A. pour les installations de chauffage
- CGC Energie S.A. pour les ventilations
- Bert'Eau S.A. pour les installations sanitaires.

Monsieur LANZA aimerait savoir si les soumissions ont été faites par les architectes ou la mairie. Le maire dit le bureau d'architectes et la mairie ont établi une liste d'entreprises pour chaque corps de métier. Les soumissions ont été envoyées aux entreprises et ces dernières avaient quelques semaines (environ deux mois) pour les retourner, dûment complétées. Ces documents ont ensuite été contrôlés point par point par les architectes. Le choix des entreprises a été fait en dernier lieu par les architectes et la mairie, après évaluation de chaque dossier.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande si les entreprises choisies sont genevoises. Le maire répond positivement, en précisant qu'une des entreprises vient du canton de Vaud.

Monsieur JOYE demande s'il y a, dans le dossier de soumission, une clause concernant la sous-traitance. Madame RAMBACH et le maire disent qu'il y avait une clause à ce sujet dans le cahier des charges des entreprises. Madame MOULLET BOUCHARDY dit que Madame LIENGME, architecte, avait précisé, lors de sa présentation du projet, qu'elle serait très attentive au fait qu'il n'y ait pas de sous-traitance.

Autorisations de construire

Le maire informe les conseillers que la commune vient de recevoir deux autorisations de construire (DD) qui ont été validées par l'Etat. Ces dernières concernent deux projets (promoteurs MATTANA et BERIC) au chemin du Pré-Gabet. Ces autorisations entreront en force après le délai de recours.

Le maire dit qu'il a participé à la première séance de chantier en présence des promoteurs et des architectes. Ces derniers aimeraient débuter les travaux à la fin du mois de mars, ceci pour autant que les autorisations soient rentrées en force. Le maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle, par le biais d'une servitude. Il faudra donc entreprendre des travaux, à savoir évacuer du mobilier, nettoyer toute la parcelle (abattage d'arbres, de haies, etc.) et créer de la piste de chantier pour qu'ils puissent accéder à leurs parcelles. Par la suite, d'autres travaux (canalisations, chauffage, etc.) devront être effectués, et ils passeront également sous la parcelle communale.

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour trois communications.

Police municipale de Bernex

Il informe les conseillers que la Police municipale de Bernex a réorganisé son réseau d'îlotiers depuis le début de l'année. L'îlotier référant pour la commune d'Aire-la-Ville depuis le 1^{er} janvier 2020 est le Caporal Michel ZIERI, qui remplace le Caporal Giancarlo ZARRILLO.

Police Cantonale

Il informe les conseillers que le Poste de gendarmerie de Lancy qui dessert la Champagne est fermé au public du 20 janvier au 30 mars 2020 pour cause de travaux.

Par contre, les activités de police secours et de police de proximité restent toujours disponibles pour les habitants de la Champagne. Pour les personnes qui désirent aller au Poste, il faudra qu'elles se rendent dans le Poste le plus proche, celui de Blandonnet ou de Carouge.

Test des sirènes

Il informe les conseillers que, comme chaque année, l'essai des sirènes d'alarme de la Protection civile aura lieu le mercredi 05 février 2020 dès 13h.30. Cette information a déjà été mise sur le site internet de la commune.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour sept communications.

Mérites communaux

Elle informe les conseillers que les mérites communaux pour l'année 2019 ont été remis aux lauréats lors de la soirée de l'apéritif communal du lundi 27 janvier 2020. Afin de sélectionner les lauréats, elle dit que le jury (membres de l'Exécutif et du Bureau du Conseil municipal) s'est réuni au début du mois de janvier. Les personnes présentes se sont rendu compte que le règlement actuel était quelque peu sujet à interprétation, et qu'il fallait le revoir. Cela sera fait dans le courant du printemps, et les modifications apportées seront soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Culture

Locaux d'expositions de l'ancienne Mairie

Elle informe les conseillers qu'il y aura, ce printemps, deux expositions de peinture dans ces locaux. La première, de Monsieur Fabien BRUTTIN, aura lieu du 18 au 25 avril 2020, et la seconde, de Monsieur Philippe DUPERRIER, aura lieu du 06 au 21 juin 2020. Elle rajoute qu'une troisième exposition est en préparation pour cet automne.

Festival Antigél

Dans le cadre de ce Festival, elle rappelle qu'un spectacle aura lieu le mardi 04 février 2020 dans l'église d'Aire-la-Ville. Le spectacle est complet. Par contre, comme elle en avait fait mention en commission « Culture et manifestations », des billets peuvent être remis aux membres de ladite commission ou du Conseil municipal, en fonction des billets à disposition. Les personnes intéressées doivent lui en faire la demande à la fin de cette séance.

Elle rajoute que le Festival Antigél propose aux membres de la commission « Culture et manifestations » dix billets pour d'autres spectacles à choix. Les personnes intéressées peuvent également lui en faire la demande à la fin de la séance.

Environnement - Gestion des déchets

Suite à l'information qu'elle avait donnée au mois de décembre concernant la nouvelle politique de gestion des déchets mise en place par l'Etat, elle informe les conseillers que, contrairement à ce qu'elle avait annoncé en décembre, ce projet ne sera pas effectif à fin janvier. Le projet de loi est préparé, mais il doit encore être travaillé en commission ACG puis voté en séance plénière de l'ACG. Elle reviendra vers le Conseil à ce sujet.

Social - Statuts de la Petite Enfance Confignon - Aire-la-Ville

Comme l'a mentionné Monsieur COCCHIOLA dans son rapport de commission, ces statuts ont été retravaillés point par point lors de la dernière séance de la commission « Sociale ». Madame

RAMBACH aimerait revenir sur une question qui avait été posée au mois de décembre concernant l'article 5. - Dotation. Pour quelle raison le montant de dotation est le même pour Confignon et Aire-la-Ville alors que les autres calculs se font au pro rata ? Elle a posé la question à Confignon pour savoir s'il s'agissait d'une erreur ou si cela était voulu. Ils lui ont répondu que ce montant était choisi car il n'est pas calculé en fonction de la taille ni du nombre de places. Il s'agit de l'engagement initial lors de l'intégration de la commune d'Aire-la-Ville dans la Fondation.

Elle précise qu'en cas d'une éventuelle dissolution ou liquidation de la Fondation, ce montant est remboursé à la commune.

Il y avait également une autre question concernant le contrat de prestations Aire-la-Ville - Confignon. Il est mentionné que le contrat est établi au 30 juin de chaque année et définit le nombre de places. Elle a dit à Confignon qu'il fallait que la date mentionnée soit en lien avec l'établissement du budget qui n'est validé qu'au mois de novembre. Confignon a répondu qu'ils allaient modifier la phrase comme suit : « *Ce contrat est établi au 30 juin de chaque année, et validé lors de l'approbation du budget par le Conseil municipal, ...* ».

En ce qui concerne les statuts de la Fondation, Madame RAMBACH dit que la commune de Confignon est en train de finaliser le travail en commission. Contrairement à ce qui a été annoncé, l'approbation de ces statuts ne sera pas mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du mois de février, mais à celle du mois de mars ou avril, ceci au cas où des modifications ou des amendements seraient encore apportés par Confignon.

Jeunesse d'Aire-la-Ville

Concernant cette nouvelle association, Madame RAMBACH donne quelques informations qu'elle a reçues après la séance de la commission « Sociale », raison pour laquelle elle en parle ce soir. La Jeunesse d'Aire-la-Ville va organiser un tournoi de football en salle le dimanche 16 février 2020 à Aire-la-Ville, pour les jeunes de la Champagne en lien avec les locaux en gestion accompagnée, et avec le soutien du BUPP. Les jeunes vont lui remettre un flyer de cette manifestation qui sera mis sur le site internet de la commune.

Inscriptions pour le Parascolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Elle informe les conseillers que ces inscriptions auront lieu les samedi 25 et mercredi 29 avril 2020. Elle précise qu'il n'y aura qu'un seul lieu centralisé pour ces inscriptions pour toutes les communes de la Champagne, à savoir Avusy. En effet, comme les parents ont désormais la possibilité de renouveler leurs abonnements directement par internet, il est moins nécessaire de se déplacer.

Rapport du CATI-GE (Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève)

Elle informe les conseillers que ce rapport est sorti le 15 janvier 2020. Ce travail est effectué sur mandat du Département de la cohésion sociale, en partenariat avec l'HES-SO et l'Université de Genève. Ils font une analyse des inégalités dans le Canton de Genève, dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain. La commune est très bien classée.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ETAT CIVIL DE BERNEX

La présidente donne la parole au maire. Le maire demande si tout le monde a reçu et lu la convention ainsi que la délibération et si ces documents amènent des questions. Il dit que la modification principale réside dans l'article 5, al. 4 « Les comptes de l'Arrondissement sont tenus par la commune de Bernex et contrôlés par son organe de révision ». Il précise que les coûts ne vont pas changer. Une autre modification concerne le fait que les magistrats des communes faisant partie de l'Arrondissement pourront célébrer un mariage ou enregistrer un partenariat. Cette nouvelle convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Il rajoute que cette convention modifiée doit être approuvée par les dix communes faisant partie de cet Arrondissement, et être ensuite validée par le Conseil d'Etat.

Monsieur PHILIPP aimerait connaître le coût annuel de cette prestation pour la commune. Le maire répond qu'il est d'environ CHF 15'000.00. Monsieur PHILIPP dit qu'il s'agit d'une organisation importante. Le maire acquiesce et rajoute que ce coût est calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Monsieur CHRISTIN demande si la commune d'Onex faisait déjà partie de l'arrondissement. Le maire répond positivement.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008, autorisant la création de l'Arrondissement de l'Etat Civil dénommé « Bernex » par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, avec siège à Bernex

Vu la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex conclue entre ces mêmes communes le 05 juin 2008, entrée en vigueur le 1er octobre 2008

Conformément à l'art. 30, al.2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex, du 05 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.

V. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un a une motion à proposer. Cela n'étant pas le cas, elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur Y. NOVELLE

Lors de la rentrée des classes à 13h.30, les enseignants viennent chercher les élèves dans le préau. Il y a quelques jours, une élève a été portée par des camarades et posée sur quelque chose de haut, et elle a eu peur de redescendre. C'est une personne qui passait par là qui l'a aidée à descendre et l'a menée en classe. Il aimerait savoir si les enseignants doivent faire le tour du préau avant de rentrer en classe. Monsieur JOYE dit qu'il s'agit de la responsabilité des parents jusqu'à 13h.30 si l'enfant rentre chez lui à midi, de celle des enseignants pour les élèves qui sont

dans le préau dès que la cloche sonne, et de celle du parascolaire jusqu'à 13h.30 pour les enfants qui le fréquentent. Madame RAMBACH demande à Monsieur Y. NOVELLE s'il en a parlé avec les enseignants. Sa réponse est négative. Madame RAMBACH dit qu'effectivement sur le temps scolaire c'est de la responsabilité des enseignants. Elle dit qu'il faudrait signaler cet incident à l'enseignante afin que cette dernière puisse en discuter à l'interne, et parler de la situation avec les élèves.

Remarque de Monsieur CHRISTIN

Il dit qu'il faudrait couper une des branches du cèdre qui se trouve à côté de la cabine électrique située à l'extérieur du préau. En effet, les enfants grimpent sur ladite cabine et jouent à l'élastique avec. Il faudrait la couper avant qu'un incident n'arrive.

Trois questions/remarques de Monsieur NODA GONZALEZ

a) *Séance d'information publique du 07 octobre 2019*

Il dit que lors de cette séance, un habitant a posé une question à Monsieur DAL BUSCO pour essayer de trouver une solution concernant le giratoire à la sortie du village direction Bernex. Monsieur le Conseiller d'Etat avait répondu qu'il étudierait la possibilité de faire quelque chose de provisoire. Il aimerait savoir où cela en est par rapport à cette proposition. Le maire dit que c'est une bonne question, mais il n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet. Il dit que la commune va lui écrire.

b) *SDF*

Il informe les personnes présentes qu'une personne sans domicile fixe dort depuis deux mois dans l'abri de bus du Pont de Peney. Il a pris contact avec la Police qui l'a pris en charge une fois.

Depuis hier soir, ils sont deux SDF. Il aimerait savoir si la Police tient la commune au courant de ces faits. Le maire répond négativement.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'elle rencontre le même genre de situation sur son lieu de travail. Ils ont pris contact avec la Police municipale et la Police cantonale. Ces derniers viennent discuter avec ces personnes, elles peuvent également leur proposer des lieux pour aller dormir et manger, mais si elles refusent cette aide, ils ne peuvent rien faire.

Madame RAMBACH dit que c'est une situation qui est malheureuse. Il y a beaucoup de misère à Genève et ailleurs. Dans le canton, il y a tout un réseau d'hébergement de nuit et de distribution de repas (matin, midi et soir), mais si les personnes ne veulent pas, on ne peut pas les obliger. Elle dit que si la personne est en détresse, il faut le signaler à la Police.

c) *Parkings sauvages*

Il informe les conseillers qu'une société gare toujours deux gros camions sur le parking du cimetière et ces derniers restent de nombreuses heures. Y a-t-il un moyen de transmettre cette information à la Police municipale de Bernex ? Le maire répond qu'ils font des passages réguliers.

Madame RAMBACH suggère qu'il en informe le maire dès qu'il les voit et au besoin qu'il prenne des photos desdits camions.

Remarque de Monsieur LANZA

Il informe les conseillers que la première sortie à ski a eu lieu le samedi 18 janvier 2020. Il y avait vingt-huit participants dont neuf promeneurs. C'était une belle journée et toutes les personnes présentes étaient ravies. Il dit qu'il n'y avait que deux membres du Conseil municipal présents, et il incite les conseillers à s'inscrire pour la prochaine sortie qui aura lieu au mois de mars.

Question de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle aimerait revenir sur les statuts de la Petite Enfance Confignon - Aire-la-Ville. Il avait été mentionné que dans les statuts un temps de travail administratif allait être rajouté pour le travail fourni par Confignon pour Aire-la-Ville, et que la responsabilité du pôle social estimait ce coût à

CHF 10'000.00 pour une année. Selon les propos que Monsieur KUNZ, ancien secrétaire général de la commune de Confignon, avait tenus lors de la séance de présentation du projet le 16 janvier 2018, ces frais ne devraient pas être mentionnés.

Madame RAMBACH dit que le montant annoncé par Monsieur KUNZ concerne le fonctionnement même de la crèche (les directions des crèches, les adjointes institutionnelles, le personnel qui s'occupe des commandes des repas, etc.).

Elle rajoute que le temps de travail pour superviser la Fondation est estimé à environ 15% sur une année et qu'il se décompose de la manière suivante :

- travail de la responsable du pôle social qui s'occupe de tout ce qui touche à la petite enfance, ainsi que le travail en collaboration avec la direction des crèches,
- travail de la responsable des finances et de la comptabilité de la Mairie de Confignon pour la supervision lors de l'établissement du budget et de la préparation des comptes pour la révision,
- travail nécessaire à l'élargissement de la Fondation à Aire-la-Ville.

Madame RAMBACH dit qu'ils ont calculé un forfait sur la base des coûts estimés, une partie en pro rata et l'autre spécifique pour la première année. Elle précise que Confignon pourra, si nécessaire, noter les heures et établir un décompte. Elle rajoute que ce point a été discuté en commission « Sociale » et que ce n'est pas un montant qui a surpris les commissaires. Elle rappelle qu'il s'agit d'une estimation qui sera recalculée sur la base d'un forfait fixé entre les parties et rediscuté lors de la conclusion du contrat. La commune d'Aire-la-Ville n'a pas les ressources humaines nécessaires pour effectuer ce travail. C'est donc une chance de pouvoir s'appuyer sur les forces et les compétences des collaborateurs de la commune de Confignon.

Remarque de Monsieur Y. NOVELLE

Il dit que le miroir de gauche qui dessert la sortie du local pompiers à l'immeuble des « Chouettes » n'est plus très bien fixé (collier de serrage dévissé). Il aimerait savoir si ce miroir est la propriété de la commune ou de l'immeuble. Le maire répond qu'il appartient à la commune et qu'il fera le nécessaire.

Question de Monsieur CHRISTIN

Etant donné les travaux qui vont devoir être réalisés au chemin du Pré-Gabet, il aimerait savoir si la commission des « Routes » doit se réunir ? Le maire répond que cela n'est pas nécessaire.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, elle remercie toutes les personnes pour leur présence et lève la séance.

La séance est levée à 20 h. 50.